Un drame passionnel dans le monde sportif à Boulogne-sur-mer

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Puis le pansement effectué, il regagna son domicile, Boulevard Daunou. Quand le médecin arriva — c'était le docteur Fourmentin — il ordonna aussitôt le transfert de la victime à l'Hôpital Saint-Louis. Le chirurgien Pluysen, devant la gravité du cas, pratiqua l'opération de la laparatomie.

Les adieux du meurtrier à sa famille à Calais

Profitant du moment de stupéfaction dans lequel étaient plongés les témoins du drame, Pierre Mony s'était enfui vers le quai Gambetta. Avant l'Hôtel Chatham, il longea le quai et se débarrassa de l'arme homicide et de son pardessus, les jeta à l'eau, puis par la rue des Signaux et la Falaise, il gagna la commune voisine de Wimereux où il alla réveiller un de ses amis, M. René Chamault, marchand de charbons et le pria de le conduire en automobile et d'urgence à Calais, pour y embrasser sa femme et son enfant.

L'ami, ignorant tout du drame, consentit à rendre le service et il arriva au bourg voisin de Calais vers 4 heures du matin. Une fois rendu, Mony quitta son obligeant ami et se rendit rue de Vauxhall, mais il ne put voir son épouse avant 6 heures du matin. Il les embrassa toutes deux, bredouillant de vagues explications sans les mettre au courant de ce qui s'était passé.

Puis, après une pose de 10 minutes au domicile des beaux parents, il repartit vers la gare où il prit le premier train pour Boulogne.

Arrêté

A 7 h., il venait se constituer prisonnier au poste de police du premier arrondissement. M. Baudart, commissaire de la deuxième section, aussitôt prévenu, se rendit rue d'Orléans et entendit Mony, qu'il mit en état d'arrestation.

Le meurtrier relata la scène, les détails qu'il en donna montrent qu'elle a été préméditée.

Il a redit qu'il était exaspéré de l'inconduite de sa femme et de l'attitude de Delpierre. M. Baudart continua son enquête, entendit les autres témoins, MM. Demaria et Dagbert. Le premier est en légère contradiction avec Mony en affirmant que c'est sans discussion préalable avec son ami qu'il tira dessus, alors que Mony prétend avoir été provoqué par un lazzi.

Mony a été conduit au Parquet puis écroué.

Regrets du coupable

C'est vers 15 h. 30, que Pierre Mony arriva en automobile au Parquet, conduit par les agents de sûreté Amieux et Rossignol, et accompagné par son frère Alexis. Il fut d'abord conduit au secrétariat avant d'entrer dans le cabinet de M. Mommessin. Il dut attendre que ce dernier en eut terminé avec les témoins relatifs à l'affaire de récupération de métaux qui revient sur le tapis.

Dans les couloirs, le meurtrier qui semble sur le coup d'une vive émotion, est assez atterré et commence à comprendre la portée de sa terrible vengeance. Près de lui son père, son frère et sa sœur Denise, ainsi que Me Michaux, qu'il a choisi pour défenseur, s'efforcent de lui remonter le moral.

C'est alors que nous apprenons quelques faits qui le poussèrent à bout vis-à-vis de son « Ami Jean » ; ce dernier était très taquin, mais d'une taquinerie blessante. Il y a quelques jours n'aurait-il pas dit en montrant le ruban jaune de la médaille militaire qu'a brillamment gagné l'aviateur, Pierre Mony : « Tiens c'est bizarre, c'est la couleur symbolique des... trompés » et puis rappelèrent encore Mony et ses proches : « Jean fredonnait souvent des chansons blessantes ». Mais malgré cela, Mony regrette son acte et souhaite ardemment, de même que les siens que sa victime se tire du manvais pas...

Hélas, l'intestin du malheureux Delpierre était complètement perforé, une longueur d'un mètre environ a du être enlevée et une péritonite se serait déclarée.

Vers 4 heures, M. Mony subissait l'interrogatoire d'identité et s'entendait inculper de tentative d'assassinat avec préméditation.

A 16 h. 15, il quittait le Palais pour la maison d'arrêt où il était écroué.

Un drame moins grave, resté mystérieux, à Boulogne également

En nous livrant à l'enquête sur la tragique affaire ci-dessus, nous avons appris que la fameuse rue du Pot-d'Etain, à Boulogne-sur-Mer, fut vendredi dernier, le théâtre d'un drame du même genre, mais qui très heureusement n'en eut pas la gravité.

Il s'agirait d'un jeune homme de très excellente famille qui a tiré un coup de revolver sur une dame d'un âge mur, habitant la rue Ernest Hamy, blessant cette dernière à la nuque.

Nous ne croyons pas que la police boulonnaise et le Parquet soient au courant de cette autre affaire.

UN MARCHAND DE VIANDE AVARIÉE CONDAMNÉ AMIENS

Le tribunal correctionnel d'Amiens vient de condamner à quatre mois de prison et 1.000 francs d'amende, ainsi qu'à l'affichage du jugement, un boucher nommé Jean Marquet, âgé de 29 ans, de Moreuil, pour vente de viande avariée.

UN TRÈS VIOLENT TREMBLEMENT DE TERRE EST PRÉDIT

Le sismologue italien Bendati, de l'observatoire de Faenza, a publié le bulletin suivant :

« Après les récents tremblement de terre qui se sont produits en Asie-Mineure, en Grèce, ainsi que dans certaines parties de l'Italie, de nouveaux désordres sont imminents.

« Diman le prochain, tous les sismographes du monde enregistreront un très violent séisme, qu'il est difficile de situer exactement par avance, mais que sera probablement ressenti dans le sud de la Sibérie.

NOS GALAS DE T. S. F.

Ce que fut le XXXIIme concert radiophonique du "Réveil du Nord"

Hier soir, à 19 h. 30, le poste Radio-P.T.T.-Nord à Lille, a diffusé le trente-deuxième Radio-Concert organisé par notre journal.

L'orchestre de la Station interpréta brillamment, en ouverture, l'« Adieu des Gladiateurs », de Blanhenburg, puis une fantaisie sur l'opérette d'Audran, le « Grand Mogol ».

Le quintette local exécuta encore une sélection des « Vingt-Huit Jours de Clairette » de Victor Roger, et termina par la moderne production d'Yvain : « Pas sur la Bouche ».

A côté de la partie orchestrale, qui fut donnée de façon impeccable par l'orchestre de la Station de Lille dont la valeur s'affirme de jour en jour, deux excellentes artistes vinrent charmer les sans-filistes :

Mme Van der Vorst, soprano à la voix chaude, à la technique impeccable, et qui a déjà prêté, à plusieurs reprises, le charme de son talent à nos concerts, chanta l'air du deuxième acte de « Paul et Virginie », ainsi que la « Chanson d'amour », d'Hollman.

Ce fut ensuite **Mlle Marie-Louise Verdier**, la jeune pianiste dont l'éloge n'est plus à faire, qui interpréta la « Ballade » de Sylvio Cazzari. En virtuose du clavier, Mlle Verdier exécuta d'une façon particulièrement brillante la fluide partition de Liszt, « Les Jeux d'eau de la Villa d'Este ».

Enfin, après la « chronique humoristique du « Réveil du Nord », dite par notre collaborateur **Auguste Labbe**, le populaire patoisant lillois, le traditionnel « P'tit Quinquin » vint terminer ce concert, qui ne déparera certes pas la série de ceux organisés par notre journal.

Le deuxième criterium radiophonique du "Réveil du Nord"

Il sera clos aujourd'hui jeudi 17 Mai à minuit

Nous rappelons que c'est **aujourd'hui jeudi 17 mai, avant minuit**, qu'expire le **dernier délai** de remise des bulletins de réponse au Deuxième Critérium Radiophonique du « Réveil du Nord ».

Ces bulletins, que nous avons publiés chaque vendredi dans notre page spéciale «Radio-Réveil », devront être remplis et adressés à

Monsieur le Directeur
du IIe Critérium Radiophonique
du « Réveil du Nord »,
186 bis, rue de Paris, LILLE.

dans une enveloppe fermée et suffisamment affranchie.

Les envois insuffisamment affranchis ou arrivés après le délai fixé seront impitoyablement refusés.

Bien entendu, pour les personnes habitant Lille ou pouvant s'y rendre, une enveloppe timbrée ne sera pas nécessaire.

Il leur suffira de déposer leur envoi dans notre boîte aux lettres spéciale, **soit rue de Paris, 186 bis, de 8 h. 30 à midi et de 14 h. 30 à 18 heures, les jours ouvrables, soit 3 bis, cour des Bourloires, à Lille, le soir, à partir de 18 heures 30.**

Pour que les réponses soient valables, il faudra :

1° Joindre **les cinq bons du Critérium** parus à tour de rôle et par ordre numérique dans nos numéros du jeudi, c'est-à-dire le lendemain de chaque gala spécial ;

2° **Découper les passages des deux lectures surprises dans notre journal et les joindre au bulletin de réponse** ;

3° Remplir le bulletin en se reportant au règlement du Critérium ;

4° Tout concurrent, du fait qu'il participe au Critérium, s'engage à se soumettre, sans aucune réserve, aux décisions de notre jury.

Un tailleur roubaisien a gagné un lot d'un million

La Fortune ne vient pas toujours récompenser ceux qui courent après elle et rend parfois visite à ceux qui s'y attendent le moins.

Ce fut le cas pour une famille honnête et travailleuse, mardi matin. Un brave tailleur demeurant rue Jules Guesde, n. 262, à Roubaix, M. Paul Leclercq était l'heureux possesseur d'une obligation du Crédit Foncier Communal 1922, sortie au dernier tirage du 11 avril.

Ce fut un employé de la Banque Scalbert, où le titre était déposé, M. Méplomb, qui vint annoncer la bonne nouvelle.

En voyant arriver l'employé de la Banque, M. Leclercq eut comme le pressentiment du bonheur qui l'attendait et ne put s'empêcher de s'écrier : « Quoi ! j'ai gagné le million ? ».

Devant le précieux titre et la liste des numéros sortis que M. Méplomb lui mit sous les yeux, M. Leclercq ne put douter de son bonheur et il se laissa aller à des manifestations de joie bien compréhensibles.

Le bonheur eut été complet dans cette famille laborieuse, sans le souvenir d'un cruel accident survenu il y a 6 mois à Mlle Noyon, nièce de M. et Mme Leclercq, qui fut tuée par une automobile, place Chevreuil, alors qu'en descendant de tramway, elle s'apprêtait à traverser la rue de la Gare, pour se rendre à l'Institut Sévigné.

Un adorable petit bébé de 18 mois ne fait pas encore oublier le pénible accident.

En attendant, la Fortune est venue, cette fois-ci, apporter la joie dans ce jeune ménage. Et M. Leclercq n'a, pour le moment, d'autre ambition que de terminer les commandes que lui ont passées ses clients.

Les représentants des Foires reçus par la municipalité de Paris

La municipalité parisienne a reçu, hier après-midi, à l'Hôtel de Ville, les représentants des principales foires françaises et les présidents des chambres de commerce des grandes villes de France dans lesquelles ces manifestations sont annuellement organisées. *La délégation avait à sa tête M. Martel, administrateur de la Foire de Lille.*

Aucun discours n'a été prononcé.

L'affaire des faux billets de banque français découverte en Belgique

LE TRAFIC DE « COCO », QUI LA FIT DÉCOUVRIR, RAPPORTAIT GROS AUX COUPABLES

On sait que dans l'affaire des faux billets de banque français, découverte en Belgique, se trouvent inculpés jusqu'à présent trois individus : Albert Bricout et Miserke, arrêtés en France et Georges Labie, habitant Ladeuze (Belgique).

Voici de nouveaux renseignements sur cette affaire :

UN IMPORTANT TRAFIC

Georges Labie, placé sous la garde d'un gendarme belge ignorait les motifs de sa confrontation à la frontière. Il pensait que c'était pour une affaire de trafic de cocaïne.

Il avait, en effet, avec 2 associés, dont un sieur Gustave Gavériaux, habitant à Jemmapes, 121, rue du Pavé Richelieu, reçu un bocal cacheté contenant environ un kilo de la fameuse drogue. Arrêté le 15 février, il fut remis en liberté le 15 avril, ayant été acquitté du délit qui lui était reproché. Cette cocaïne provenait d'un sieur Carlos Hubert, habitant à Bruxelles.

Un nommé Decuyper Jacques, ami de Carlos avait remis le bocal moyennant une somme de 5.000 francs.

PRÈS DE 30.000 FR. DE BÉNÉFICE SUR UN KILO DE COCAÏNE...

On se rendra compte des bénéfices que peut procurer ce genre de trafic, quand on pense qu'un kilo de cocaïne est vendu 97 francs à Manheim (Allemagne) et peut être revendu 30.000 francs à Paris.

Il n'est donc pas étonnant que Pichel Maurice, de Jemmapes, contrebandier notoire, ait été au courant de ce genre de trafic.

Pour l'instant, un détenu de marque est incarcéré à la prison d'Avesnes.

C'est un sujet très intelligent et qui doit connaître beaucoup de choses. Nous avons relaté comment il avait été arrêté à Gargan-Livry, au moment où il se rendait dans une banque pour toucher le montant de la livraison d'un kilo de cocaïne, lequel, en l'espèce n'était que l'Inspecteur de la Sûreté.

Miserque à la prison d'Avesnes, se montre plutôt insolent. Il menace à chaque instant de s'adresser aux plus hautes personnalités de son pays, à l'ambassadeur », etc...

Il n'a pas encore été interrogé par M. Bornet, juge d'instruction.

S'il veut recouvrer sa liberté, il faudra qu'il s'adresse à M. le Receveur des Douanes, lequel n'accédera à cette demande qu'au moyen d'une forte somme, à titre de transaction, à moins que d'ici là il ne se décide à faire les déclarations nécessaires pour faire toute la lumière sur cette affaire.

Ajoutons que Miserque, n'était pas un inconnu pour Bricout. Ce dernier n'a pas hésité à déclarer que c'était un fin dans son métier, parlant peu et ne se livrant aux amis que lorsqu'il était certain de leur parole d'honneur.

Miserque habitait à Chimay et l'on suppose que c'est là qu'il se procurait les fonds pour organiser son trafic de contrebande et de cocaïne.

Les détournements du clerc de notaire d'Arras

SA FEMME BÉNÉFICIE D'UN NON-LIEU

On se rappelle que Deléglise, le clerc de notaire qui détourna de nombreuses sommes d'argent à son patron, Me Béou, à Arras, avait été arrêté à Alger, en compagnie de sa femme, avec qui il avait pris la fuite.

M. Masson juge d'instruction, qui avait été chargé de cette affaire, vient d'aviser Me Lefranc, défenseur de Mme Deléglise, qu'il rendait une ordonnance de non-lieu en faveur de celle-ci.

Quant au clerc, son dossier est envoyé à la Chambre des mises en accusation.

Un mineur pensionné s'est tranché la gorge à Maisnil-les-Ruitz

Nous avons encore à enregistrer une nouvelle mort par violence ; celle de M. Clément Durant, âgé de 67 ans, vieux mineur pensionné, qui, depuis le 8 mai dernier, habitait seul une petite maison rue d'Olhain, à Maisnil-les-Ruitz.

Le matin, le vieux mineur avait rendu une visite à son fils Florent, adjoint au Maire, où il avait été déjeuner et était ensuite retourné chez lui.

Vers 11 heures, M. Durant fils appela son père, mais n'obtenant aucune réponse, il alla quérir quelques voisins et, ensemble, ils pénétrèrent dans la demeure du mineur, après avoir brisé une vitre.

A l'intérieur, ils trouvèrent M. Clément Durant la gorge grande ouverte et étendu sur le carrelage. Le vieillard s'était suicidé en se tranchant la gorge d'un violent coup de rasoir.

Le docteur Meurisse a constaté le décès.

La gendarmerie a procédé aux constatations d'usage.

EN DEUX LIGNES

Paris. — Costes rendu acquér. avion pour tenter traversée Atlantique vers mi-juin.

— On annonce importantes exclusions parti communiste pour indiscipline.

— Le Président de la République a visité hier matin l'exposition des pastellistes.

— Suite accident usine Saint-Denis panne Métro hier 7 h. 30 à 8 h. 15.

— On a dérobé 500.000 francs bijoux à M. Pathé, industriel. Coupable serait servante partie.

— M. Poincaré a reçu hier matin Mgr Maglione, nonce apostolique

— Chapeau ayant appartenu à Bonaparte a été vendu 37.500 francs, Hôtel Drouot.

— On envisagerait candidat, M. Cazals, présid. groupe rad.-soc., à questure Chambre.

Belgrade. — A Klissoure, garde frontière a fusillé un comitadji armé de bombes.

Varsovie. — Diète polonaise a décidé de déférer dev. trib. M. Czeszeyko, député communiste.

Agadir. — Colonie européenne a fait réception chaleureuse à M. Steeg et au Sultan.

Douvres. — Arrivé hier à 16 heures, le prince Carol s'est embarqué pour Ostende.

Rome. — M. Belluzzo, ministre, a présidé inaug. Congrès international contrôle semences.

Abbeville. — Suite effondrement échafaudage, un ouvrier couvreur tué, un autre blessé.

Le Conseil général du Pas-de-Calais a clôturé hier sa première session de l'année

Le Conseil général du Pas-de-Calais a clôturé hier matin sa première session de l'année. Après un long débat sur la question de l'assistance médicale gratuite, les conseillers généraux ont décidé pour ne pas obérer le budget des communes, d'effectuer aux docteurs traitants le paiement par visite au lieu de se servir du mode forfaitaire. Il a également adopté un rapport de M. Dupire tendant à décider immédiatement la construction d'un hôpital sanatorium mixe de 500 lits au camp d'Helfaut près de St-Omer.

Avant d'aborder la question du budget les conseillers généraux ont voté un relèvement des traitements pour les employés départementaux.

Pour terminer la session, M. Manu, rapporteur du budget, a présenté la balance financière du département. Le Conseil général a voté ce budget qui s'équilibre sans qu'il soit besoin de recourir au vote de centimes additionnels.

Le VIIIme Congrès des Amies de la jeune fille à Lille

LA DEUXIÈME JOURNÉE DES TRAVAUX

Hier mercredi, les « Amies de la Jeune Fille » ont poursuivi les travaux du congrès national qu'elles tiennent cette année à Lille.

Autour de Mme Gurchod-Secrétan, les déléguées s'étaient réunies hier matin, rue Jeanne-d'Arc, dans la salle des jeunes filles de l'Union Chrétienne.

Après lecture du rapport financier, par Mme Flotard, suivit les nominations du Comité National et des déléguées régionales.

L'assemblée examina ensuite quelques questions d'ordre intérieur.

Puis, Mme Hoffet fit une causerie extrêmement intéressante sur la lutte contre l'immoralité en Alsace ; Mme Menier, à son tour, entretint ses auditrices du marrainage des « petites assistées ».

Au cours de l'après-midi, Mmes Flotard et Krug présidèrent une séance administrative, au cours de laquelle fut lu le procès-verbal du congrès. Après l'examen final de quelques questions, la séance fut rendue publique.

La lecture du rapport du Bureau Central y précéda une causerie de Mlle Wavre, qui étudiait, de façon minutieuse, les rapports entre les « Amies » et les grands organismes sociaux. De leur côté, Mmes Messier et Krug examinèrent quelles étaient les relations entre les « Amies » et le Conseil National des Femmes d'une part, et les Unions Catholiques des Jeunes Filles.

Enfin, après une allocution des déléguées, le congrès fut clos par une cérémonie cultuelle par M. le pasteur Alizon.

Au cours de la soirée, Mlle Wavre, vice-présidente du Bureau Central, examina l'œuvre entreprise et réalisée par les « Amies de la Jeune Filles », à travers le monde. Cette conférence était accompagnée de projections.

Aujourd'hui jeudi, après une réunion du Conseil National, les déléguées visiteront la « Maison Ambroise Paré » et la « Maison des mères abandonnées ».

Une base d'hydravions à Calais

A la date du 25 avril dernier, le Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Transports Aériens, a accordé à la Compagnie Aérienne française, qui possède déjà plusieurs stations en France, l'autorisation d'établir sur le Bassin des Chasses de l'Est, dit « Flaque à Guerlettes », une base d'hydravions de transport public de voyageurs et de marchandises.

Les travaux d'installation de cette base sont à présent en cours, et la ligne sera probablement en état de fonctionner pour le mois de juillet prochain.

La « Flaque à Guerlettes » sera le point de départ ou d'escale d'un service aérien de marchandises et de passagers entre la France et l'Angleterre, et, à ce point de vue, la nouvelle installation intéresse toute la région du Nord de la France.

C'est pourquoi on lui prédit un grand développement et un bel avenir.

Elle trouvera certainement un important élément de trafic parmi les voyageurs craignant le mal de mer à qui elle permettra de traverser le Détroit rapidemnet et agréablement ; d'autre part, le transport à l'étranger des dentelles calaisiennes, colis d'une grande valeur, sous un volume et un poids réduits, sera grandement facilité.

A la suite de diverses interventions de l'Administration Municipale, le bâtardeau mettant en communication la « Flaque à Guerlettes » avec la mer a été rétabli et sera remis en usage d'ici quelques jours.

Un don à la Caisse de Retraites de l'Association Professionnelle des Journalistes du Nord

L'A. P. J. N. nous communique :

« En souvenir de son fils regretté, Mme Vve Alfred Reboux, directrice du « Journal de Roubaix » vient d'adresser un don de 10.000 francs à la caisse de retraites de l'Association professionnelle des Journalistes du Nord.

» Dans sa dernière réunion, le Conseil syndical a exprimé ses vifs remerciements à Mme Reboux pour ce geste généreux qu'il est heureux de faire connaître aux sociétaires de l'A.P.J.N. »

LE VOTE DES FEMMES

Le Conseil Général des Pyrénées-Orientales a adopté un vœu demandant que le droit de vote soit accordé aux femmes au point de vue municipal, à titre d'expérience, en attendant qu'on puisse leur permettre de voter pour les élections législatives.

GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON
Consultez le
LE PLUS COMPLET
LE PLUS PRATIQUE
Couverture rouge
Contient les lignes Belges
EN VENTE PARTOUT Tramways de Lille, Rues de Lille

Un terrible accident à Bray-Dunes

UNE FILLETTE A LA TÊTE TRAVERSÉE PAR UNE BALLE DE REVOLVER

Ayant demandé un emploi dans les bureaux de la Douane, à Dunkerque, et l'ayant aussitôt obtenu, M. Miaux Noël, 39 ans, sous-brigadier des Douanes à Bray-Dunes, nettoyait hier matin ses armes avant de les remettre à la Direction.

Il était occupé à manier son browning, quand sa fillette, Solange, 7 ans, s'intéressant au travail qu'exécutait son père, s'en approcha et avec toute la naïveté de son âge, de faire encore « clic » avec le revolver.

M. Miaux, qui avait déjà pressé sur la détente et qui croyait son arme dépourvue de tout projectile, pressa la gâchette une seconde fois pour faire plaisir à son enfant.

Au même moment, retentit une détonation, et la petite Solange atteint en plein front, s'écroula. La balle avait traversé la tête de part en part.

Comme un fou, le père jeta son arme et une seconde déflagration se produisit. La balle, cette fois, alla se loger dans le mur.

L'ÉTAT DE LA PETITE VICTIME

Appelé en toute hâte, le docteur Cornette apporta ses soins à l'enfant et en raison de la gravité de son état, la fit transporter d'urgence à l'Institut Villette, où l'habile praticien qui le dirige effectua sur l'heure l'opération du trépan.

Solange Miaux, aux dernières nouvelles, a repris connaissance et l'on espère, quoique son état soit encore très grave, l'arracher à la mort.

M. Noël Miaux est dans un état de prostration extrême. C'était son unique enfant.

Le procès des autonomistes alsaciens à Colmar

Au cours de la première audience du procès de Colmar, hier matin, la défense et l'accusation se sont mises d'accord pour renoncer à l'audition de plusieurs témoins, de façon à pouvoir en arriver au verdict mardi prochain.

Ensuite M. Riehl a exposé de nouveau ce qu'il découvrit chez les autonomistes, rien que l'on ne sache d'ailleurs, puisque la dénonciation de M. Riehl est à la base des poursuites. Il signala les réunions qui eurent lieu chez Schweitzer, où, dit-il, l'on jouait du piano et où l'on insultait, paraît-il, le portrait du maréchal Foch.

Sur Ley, M. Riehl insista longuement : c'était un ami du docteur Ernst et du docteur Stresemann. Quant à Kohler, c'était un espion.

— Votre collègue, interrompt Me Peter.

Le président. — Le docteur Ernst vous a-t-il écrit pour parler de Ley ?

Le témoin. — A plusieurs reprises.

Puis, c'est le résumé de la correspondance échangée entre Riehl et le docteur Ricklin.

Riehl. — Ces gens du « Heimatbund » étaient dissimulés et l'on n'aurait jamais rien su d'eux si je ne m'étais glissé dans leurs rangs. Tous avaient confiance en moi.

Le président. — Quel était, d'après vous, le but final du docteur Ricklin ?

Riehl. — Le 22 mai 1926, je disais au docteur Ricklin que nous devions tendre à l'autonomie complète. Alors, le docteur Ricklin m'a tendu la main et m'a dit : « Nous sommes entièrement d'accord. »

Chez Schweitzer, Riehl aurait rencontré un inconnu.

Enfin, le témoin affirma que l'argent de l'« Erwinia » était de l'argent allemand.

Quand on fit la lecture des lettres de Riehl, un vif incident se produisit ; plusieurs épithètes violentes à l'adresse du témoin, furent lancées par Mes Fourrier et Berthon ; finalement, Riehl déclara qu'il se mettait sous la protection du Président des Assises.

A l'audience de l'après-midi, après de multiples incidents, on entendit M. Boltz, commissaire de police de Mulhouse, qui indiqua dans quelles circonstances il reçut les confidences de Riehl.

Le président. — M. Riehl a-t-il été, à un moment quelconque, l'agent de la police.

Le témoin. — Jamais.

Finalement, M. Boltz déclara : « On peut avoir pour le docteur Ricklin, comme homme, de la sympathie ; mais c'est un politicien néfaste, il ne comprend pas que les Alsaciens pussent aimer la France. »

M. Bourgoin, inspecteur d'Académie à Colmar, rappela ensuite une dissertation écrite en fin de guerre, en 1918, par Rossé et qui contenait une apologie du germanisme. Il s'agissait de l'examen du Mittelschule.

L'inspecteur fit état d'articles de Rossé, publiés par la « Revue Scolaire » ; il considéra l'action de l'inculpé comme néfaste auprès de ses collègues.

L'audience fut ensuite suspendue jusqu'à vendredi matin.

La souscription des Asiles de Montmartre

La reconstruction des immeubles des Asiles ayant donné lieu à un projet supplémentaire de création d'une Maison Juive, le Conseil des Asiles, sur la demande des présidents des sociétés adhérentes à la Fédération, a décidé de reporter à la fin de l'année, le tirage des lots de la souscription en cours.

UNE GRAVE AFFAIRE D'ESPIONNAGE EN POLOGNE

Une grave affaire d'espionnage vient d'être découverte à Cracovie. Les auteurs avaient pour but de se procurer des documents relatifs à la mobilisation en cas de guerre, particulièrement en ce qui concerne la mobilisation par chemin de fer dans les secteurs de la Pologne orientale. L'auteur principal, nommé Turek, a été arrêté. Il agissait sous la direction d'un certain Vinogradow, dont l'identité n'est pas encore établie. Une perquisition opérée chez Turek a amené la découverte de nombreux documents compromettants.

Turek a fait des aveux.

UNE SOCIÉTÉ HAUBOURDINOISE VA FÊTER SON 75e ANNIVERSAIRE

La Société Haubourdinoise de secours mutuels de Saint-Jean-Baptiste fêtera le 10 juin prochain le 75e anniversaire de sa fondation.

A cet effet, une assemblée générale des mutualistes sera tenue salle des fêtes de l'Hôtel de Ville à 11 heures, et un banquet sera donné à 13 heures, salle du Marché Couvert, place Blondeau, sous la présidence de M. le Ministre du Travail, de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales.

Le maire-escroc de Bailleul devant le juge d'instruction

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le dernier mot est bien loin cependant d'être dit.

La justice va s'attacher, en effet, à établir si l'homme qu'elle tient a commis ses détournements comme simple Président de Coopérative, ou en se servant de sa qualité de Maire.

En ce dernier cas, la situation de l'inculpé s'aggraverait singulièrement. Il serait alors justiciable de la Cour d'Assises et encourrait la peine des travaux forcés à perpétuité.

Quelle tournure prendra l'affaire ? On ne le saura qu'après les enquêtes en cours. Jusqu'à présent, le Parquet a été saisi de trois plaintes.

L'une, collective, dont nous avons déjà parlé, est signée de 26 membres de la Coopérative de Bailleul ou de simples sinistrés.

Les deux autres, qui comme la première sont parvenues hier au Procureur de la République, émanent d'un ingénieur de Bruxelles, M. D'Hoop, et d'une dame Delcourt, de Bailleul.

Les plaintes sont déposées en abus de confiance et en escroqueries

Tous les plaignants se sont portés partie civile.

A la prison

D'après les renseignements que nous avons pu recueillir, Dumez se montre aussi résigné à la prison qu'il l'a été devant le magistrat instructeur.

Très déprimé au début, il a pris maintenant le dessus.

Il passe la majeure partie de son temps à écrire, et se contente — par contrainte dit-on, il est presque complètement dépourvu d'argent — du régime alimentaire commun aux détenus.

Là aussi il se dit victime de son dévouement !...

Il affirme que son but était de faire travailler l'argent qui lui avait été confié, pour en faire profiter la ville qu'il administrait.

Il ne dit pas cependant ce qu'il a fait des gains qu'il a pû certains jours réaliser au jeu

Dumez simule enfin de se montrer très touché de la peine qu'il fait à sa femme et se montre navré de ce que ses beaux-parents incitent leur fille à demander le divorce.

En attendant l'instruction continue. Le maire suspendu de Bailleul sera soumis à un nouvel interrogatoire au début de la semaine prochaine.

M. P.

On contrôle la comptabilité de la coopérative des sinistrés

Un de nos confrères a annoncé, il y a quelques jours, que la comptabilité de la Société Coopérative des Sinistrés de Bailleul avait été mise « sous scellé ».

La Comptabilité n'est pas mise sous scellé. Prendre une telle mesure est impossible dans la circonstance car elle entraînerait l'arrêt de l'enquête administrative et l'arrêt également de la marche de la Coopérative.

Les travaux de restauration de la commune continuent ; l'escroquerie scandaleuse du Maire-Président ne peut et ne doit aucunement nuire à leur marche et la comptabilité continue à être tenue et mise à jour.

Néanmoins — c'est là le seul fait intéressant — l'Administration Préfectorale **a délégué — sur place — M. Duart qui, en permanence, assure le contrôle des livres.**

LA MALADIE GRAVE DE M. STRESEMANN

A Berlin, les journaux signalent tous, une légère amélioration dans l'état de santé de M. Stresemann. La situation reste toutefois très grave ; le mieux constaté provient d'une légère reprise d'activité des reins qui ne fonctionnaient plus ces jours derniers. Le moral du malade est meilleur aussi. M. Stresemann a même demandé des journaux. L'alimentation est toujours difficile. Le ministre a pu cependant absorber un peu de thé et de potage : la température et le pouls sont normaux.

Les médecins tiendront une nouvelle consultation, après quoi un bulletin de santé sera publié.

M. RYKOV SERAIT EN DANGER DE MORT

Selon des renseignements parvenus à Reval, l'état de santé de M. Rykov, président du Conseil des Commissaires du Peuple, serait beaucoup plus grave que les bulletins officiels sembleraient l'indiquer. M. Rykov est atteint de polyarthrite infectieuse et le malade est en grand danger du fait de son état de débilité générale.

CHEZ LES ARTISANS DU NORD

Les délégués des comités d'artisans du département du Nord se sont réunis à Lille, le dimanche 13 mai. Après de nombreux échanges de vues, des décisions importantes furent prises, notamment en ce qui concerne le congrès national et la chambre des métiers.

A l'issue de cette réunion, les délégués ont décidé de créer « l'Union Départementale des Artisans », qui sera chargée d'étudier les revendications et toutes les suggestions concernant les Artisans du Nord.

Le siège social de «l'Union Départementale» a été fixé à Lille, 4, rue des Sarrazins, et son bureau composé comme suit : Président, M. Boutellier, président du Comité de Dunkerque ; Vice-président, M. Boutry, secrétaire du Comité de Tourcoing ; Secrétaire-général, M. R. Leleu, secrétaire du Comité de Lille ; Trésorier, M. Glénisson, trésorier du Comité de Lille.

Toute la correspondance concernant l'Union devra être adressée au secrétaire-général, rue de Brigode, 18, à Lille.

En outre, tous renseignements peuvent être fournis à Lille, 4, rue des Sarrazins, les jeudis et samedis, de 19 h. 30 à 21 h. ; à Dunkerque, chez M. Cléty, 20, rue de l'Amiral-Ronarch ; à Roubaix, chez M. Deronne, 169 bis, rue de Lille ; à Tourcoing, chez M. Boutry, 69, rue des Carliers ; à Valenciennes, chez M. Saubot, 119, rue du Quesnoy ; à Maubeuge, M. Arsicaud, 8, rue Faidherbe, à Hautmont ; à Cambrai : M. Bastié-Hecquet, 32, rue des Anglaises ; à Armentières, chez M. Guermoprez, 16, rue Bayard.

FEUILLETON DU 17 MAI 1928. — N° 32

Mais, alors, pourquoi ne m'emmènes-tu pas ?... Je voudrais tant lui dire, à mon petit père, que c'est très mal de m'avoir quittée comme cela... si vite... Je sais bien qu'il était très pressé de partir ; mais il aurait dû tout de même m'embrasser avant de prendre le chemin de fer. Oh ! tu ne t'en iras pas sans moi, n'est-ce pas, maman ?...

Le lendemain, Clarisse répondait à Michel qui l'invitait à faire ses malles :

— Je ne peux pas m'absenter de Paris, mon ami... Je mourrais de honte si on me rencontrait avec vous dans ces endroits de plaisir, tandis que l'homme dont je porte le nom va comparaître devant ses juges.

— Mais pourtant...

— Plus tard, vous ferez de moi ce que vous voudrez.

Une volte-face s'imposait.

— D'autant plus, répliqua Cartigny de sa voix chaude, qu'alors vous aurez divorcé et que vous porterez mon nom... Il sera sans tache, au moins, celui-là !

Cependant, il éprouvait, au fond de lui, une véritable colère.

Clarisse osait lui opposer un refus ! Il n'était donc pas encore son maître comme il le croyait !

Se figurait-elle qu'il était homme à tenir compte de la volonté d'une femme ?

Comme elle s'abusait !

Mais, pour le moment, il était nécessaire de ne rien brusquer, il lui ferait expier plus tard ses dernières velléités d'indépendance !

Il n'insista pas

Pourtant, Cartigny avait vu nettement l'ennemi qui le gênait : c'était la petite Denise.

Elle seule empêchait l'influence de Michel de s'exercer aussi respotiquement qu'il le rêvait sur sa victime...

Et la fille hérita de la haine qu'il avait voués au père...

Ne pouvant entraîner Clarisse à la mer, il la décida toutefois à faire quelques brèves excursions aux environs de Paris, à Compiègne et à Chantilly.

Il lui avait assuré qu'en prenant des précautions, on n'aurait à redouter aucune indiscrétion, aucune rencontre fâcheuse.

Ils logeaient dans une auberge et ne se promenaient que dans les sites les plus solitaires de ces deux admirables forêts.

Michel réussit ainsi à séparer la mère et la fille pendant quelques jours. C'était un résultat appréciable dont il augurait bien pour l'avenir.

Denise avait passé ce temps avec Rolande auprès de laquelle elle était, du reste, entourée des soins les plus vigilants.

La grand'mère de Rolande, avec qui la petite vivait, dépassait à peine la quarantaine.

Mme Chambly — c'était le nom de la brave femme — s'était mariée très jeune, à seize ans.

Sa fille était morte en couches, à vingt ans

En se mariant, Mme Chambly exerçait la profession de couturière. Au bout de quelques années, et grâce aux économies qu'elle sut réaliser dans son ménage, elle avait pu s'établir confectionneuse ; la mort de son mari ne la laissa donc pas au dépourvu

Elle employait quatre ouvrières composant une sorte d'atelier minuscule où l'on n'engendrait pas la mélancolie.

La maison qu'elle habitait dans le haut du faubourg Poissonnière, près du boulevard extérieur, était pleine de rires et de chansons.

Rolande vivait dans ce milieu joyeux, gâtée par la patronne et par l'atelier.

Bien souvent, l'enfant avait parlé à sa grand'mère de sa petite amie Denise.

Mme Chambly, qui avait gardé de son premier métier un langage pittoresque et coloré, particulier à la plupart des filles d'ouvriers, lui répondait :

— Sais-tu bien, la gosse, que tu me donnes envie de la voir, cette moucheronne-là !.. Seulement, voilà, ses parents sont de la haute. Ils trouveraient que ce n'est pas assez chouette, ici, pour qu'elle y vienne !

La première visite de Denise fut donc un réel plaisir pour la brave femme.

— C'est vrai qu'elle est bien gentille, ta camarade ! déclara la grand'maman enthousiasmée à Rolande.. Et puis, pas de manières !...C'est pas une mam'zelle Tata... Ca me botte !... Aussi, je la gobe déjà tout plein !... Elle rappliquera encore pas ?...

L'enfant revint. La vieille Parisienne la trouvait de plus en plus « à croquer ».

Enfin, quand Denise « rappliqua » pour passer près d'une semaine auprès de son amie, la joie de l'excellente Mme Chambly fut de plus en plus exubérante.

— C'est bien tapé !... s'écria-t-elle... Pendant que sa maman se tirera des pattes. Denise fera dodo ici... C'est pas Rolande qui s'en plaindra !... Ce qu'elles vont s'en payer des bosses toutes les deux !... Ah ! les mâtines !... Avec ça qu'elles se